



Avril 2013

N° 198

Trait d'union

La Newsletter de la Délégation de l'Union européenne auprès du Royaume du Maroc

Rupert JOY

Ambassadeur de l'Union européenne

Le hasard a voulu que je revienne au Royaume du Maroc exactement dix ans après la fin de ma dernière affectation diplomatique à Rabat. C'est un grand honneur de revenir en tant que Chef de la délégation de l'Union européenne. Dès mon retour, j'ai reconnu tout de suite l'ambiance inimitable de ce pays magnifique et son accueil typiquement chaleureux. Mais j'ai aussi été frappé par les grands changements économiques et politiques que j'y ai vus.

Je suis particulièrement heureux d'arriver en poste à Rabat avec un état des lieux de notre partenariat qui soit aussi prometteur et porteur de dynamisme pour les années à venir, depuis l'octroi d'un "Statut Avancé" au Maroc en 2008.

En effet, le 1^{er} mars dernier, le Président de la Commission européenne José Manuel Barroso et le Chef du Gouvernement marocain Abdelilah Benkirane lançaient tous deux les négociations pour un Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA). Ceci est un pas de plus dans la mise en œuvre du Statut Avancé qui va ouvrir de grands chantiers pour une meilleure intégration économique du Maroc à l'Union européenne.

Avec la mise en place d'un projet de convergence réglementaire, qui sera accompagné par le programme "Réussir le statut avancé", j'ai bon espoir que nous devrions atteindre dans les années à venir un rythme de croisière en phase avec les défis que l'UE et le Maroc s'étaient fixés en 2008.

Enfin, l'UE tient également à appuyer fortement la société civile, car elle demeure un acteur incontournable du processus de démocratisation et d'Etat de droit, envisagés dans les réformes introduites par le Maroc en 2011. La nouvelle politique de voisinage s'est ainsi dotée de nouveaux instruments afin de traduire concrètement ce soutien par des subventions supplémentaires.

Le nouveau "Plan d'Action UE-Maroc", principal outil et cadre de référence de notre partenariat, englobe tous ces nouveaux chantiers de négociation et fixe les objectifs que l'UE et le Maroc souhaitent atteindre dans tous leurs domaines de coopération. Il renouvelle l'ambition de ce partenariat stratégique et nous offre l'opportunité de partager avec vous un bilan du chemin accompli ces dernières années.

Forts de ce que nous avons réalisé grâce au Statut Avancé et avec l'appui de notre nouvelle Politique Européenne de Voisinage, nous avons pu aller toujours plus loin dans ce partenariat mutuellement bénéfique. C'est cette dynamique que je suis déterminé à maintenir.

édito

Sommaire

Qu'est-ce que le Statut Avancé?



L'adoption du document conjoint UE-Maroc sur le Statut Avancé, le 13 octobre 2008, témoignait de la volonté affirmée du Maroc de se rapprocher de l'Union européenne.

Ce document renforce le partenariat entre le Maroc et l'UE, initié dans le cadre de l'Accord d'association et de la Politique européenne de voisinage, en précisant de nouvelles ambitions.

Les actions retenues suivent trois axes principaux :

- un approfondissement des relations politiques ;
- une intégration au marché intérieur sur la base d'une convergence réglementaire et d'une coopération sectorielle ;
- une dimension humaine.

Le Statut Avancé était en quelque sorte un précurseur de la nouvelle Politique Européenne de Voisinage. Il traçait pour le Maroc des perspectives nouvelles, innovantes, plus ambitieuses mais il amorçait aussi des principes que nous avons désormais pleinement intégré à notre politique dans la région : (i) intégration plus forte dans le marché intérieur européen, (ii) extension du partenariat à de nouveaux acteurs, e.g coopération entre parlements,

entre CES et dynamisation du rôle de la société civile, (iii) dialogue politique plus intense et développement de la coopération en matière de sécurité et de défense....

Une feuille de route, pour aller où ?

Le Maroc demeure le premier pays de la région Sud de la Méditerranée à bénéficier d'un Statut Avancé dans ses relations avec l'Union européenne.

Mais où cela mène-t-il ? Le Statut Avancé n'a comme point de départ ni comme promesse une demande d'adhésion, mais il tend vers une convergence réelle, institutionnelle avec l'UE, prônant une action dans la coresponsabilité et la codécision pour un partenariat multidimensionnel.

Que peuvent y gagner les deux partenaires ? Stabilité, sécurité et prospérité partagées, propulsées par une dynamique vertueuse, un scénario dans lequel chacun des partenaires serait gagnant.

Le Statut Avancé
était en quelque
sorte un précurseur
de la nouvelle
Politique Européenne
de Voisinage

Quel est l'apport concret du Statut Avancé ?

★ Au niveau politique

Avec le Statut Avancé, les relations politiques ont acquis une nouvelle dimension institutionnelle, avec une concertation plus régulière. Un Sommet UE-Maroc s'est ainsi tenu en 2010 et pourrait être réuni de nouveau à l'avenir lorsque les deux parties considéreront que cela permettra de donner de nouvelles impulsions au partenariat. Des mécanismes de concertation au niveau ministériel ont été activés. De plus, le Maroc peut être invité en marge des réunions de certaines réunions ministérielles ou de certains groupes du Conseil de l'UE.

La feuille de route a également autorisé la participation du Maroc à certains programmes et agences communautaires mis en place pour les Etats membres de l'UE. Cela pourra pérenniser les réformes visant à une meilleure intégration du Maroc au marché communautaire. Le Maroc pourra ainsi prochainement participer à des agences telles que l'Agence européenne de la sécurité aérienne, Eurojust ou encore à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies.

★ Sur le plan économique

Le Statut Avancé a lancé l'objectif, à terme, de la mise en place d'un espace économique commun entre l'UE et le Maroc, caractérisé par une intégration poussée de l'économie marocaine à celle de l'UE et s'inspirant des normes qui régissent l'Espace Economique Européen.

Cet objectif passe par la mise en oeuvre d'actions conjointes dans quatre axes complémentaires : **(a)** Rapprochement du cadre législatif du Maroc à l'acquis communautaire, **(b)** Conclusion d'un Accord de Libre Echange Global et Approfondi, **(c)** Coopération économique et sociale et **(d)** Adhésion du Maroc aux réseaux transeuropéens et coopération sectorielle.

★ Sur le plan humain

Le Statut Avancé a prévu le renforcement des échanges culturels, éducatifs et scientifiques, l'implication de nouveaux acteurs et l'encouragement d'espaces de dialogue et de concertation entre les sociétés civiles, ainsi que l'implication croissante des acteurs non étatiques dans le partenariat Maroc-UE.

Le nouveau statut signifie-t-il davantage d'aides européennes ?

L'approfondissement des réformes, notamment le rapprochement réglementaire et la modernisation des infrastructures, ainsi que l'ouverture croissante de l'économie, nécessitera des moyens financiers afin de mobiliser l'assistance technique, financer les investissements et accompagner (au niveau social) les inévitables mutations.

L'appui financier octroyé au Maroc a ainsi connu une hausse au cours des dernières années. En effet, son enveloppe pour la période 2011-2013 (580,5 millions d'euros) a été augmentée de 7% par rapport à la période 2007-2010. S'ajoutent aussi à ce montant les appuis aux investissements, les subventions à la société civile et les bourses de mobilité pour étudiants. A partir de 2014, un mécanisme plus flexible et incitatif sera mis en place -le "plus pour plus"- qui offrira beaucoup plus d'aide aux pays engagés dans les réformes démocratiques et économiques. En assurant une dynamique de réforme soutenue, dans le sillage de la nouvelle Constitution, le Maroc serait ainsi bien placé pour bénéficier à l'avenir de fonds additionnels.

Le Statut Avancé a lancé l'objectif, à terme, de la mise en place d'un espace économique commun entre l'UE et le Maroc...

Des résultats prometteurs...

Une réflexion plus approfondie sur la convergence réglementaire : La convergence réglementaire est désormais une préoccupation centrale de l'administration marocaine qui a souvent élaboré ses nouveaux projets de loi en s'inspirant des textes législatifs européens. Les projets de loi sur la concurrence ou le projet de loi sur la propriété industrielle réalisés en 2012 ont été ainsi élaborés dans cet objectif de rapprochement, souvent via les instruments d'appui européens, tels que les jumelages institutionnels. La convergence réglementaire est aussi au cœur des réflexions menées par les milieux universitaires et les think tanks marocains qui peuvent apporter des éclairages utiles à ce chantier national.

Un partenariat économique dynamisé qui prépare la participation au marché intérieur

- ▶ Entrée en vigueur de l'Accord d'Association à 100% le 1^{er} mars comme prévu. Le démantèlement douanier s'est effectué de façon progressive, à différents taux de réduction et selon des listes déterminées pour les marchandises à l'entrée du Maroc (rappelons que les produits industriels marocains entrent sans droit de douane dans l'UE depuis 1976).
- ▶ Adoption de l'Accord agricole par le Parlement Européen permettant une entrée en vigueur le 1^{er} octobre. Il offre des perspectives commerciales importantes pour le Maroc.
- ▶ Un accord sur le règlement des différends commerciaux est entré en vigueur le 1^{er} novembre. Cet accord augmente les garanties juridiques des investisseurs de l'UE et du Maroc.
- ▶ Comme prévu dans le nouvel accord agricole, l'UE a lancé les négociations sur la protection mutuelle des indications géographiques.

Une coopération renforcée dans les domaines politique et sécuritaire :

L'UE et le Maroc ont eu beaucoup d'échanges en 2012 sur les grands dossiers régionaux, qu'il s'agisse de la situation en Syrie ou de l'insécurité au Sahel. La présence du Maroc au Conseil de sécurité en a fait un partenaire très stratégique. Ce dialogue bilatéral est complété par un engagement de l'UE avec les organes régionaux, qu'il s'agisse de la Ligue Arabe (un sommet UE-Ligue arabe s'est tenu en 2012) ou de l'Organisation de la Coopération Islamique. En décembre, l'UE a également publié une Communication sur le Maghreb qui offre des perspectives de coopération pour appuyer le processus d'intégration en fonction des orientations qui seront choisies par les membres de l'UMA.

Enfin, les négociations sur un nouveau Plan d'Action ont débouché sur un consensus contenant davantage de mesures conjointes et incluant aussi des objectifs spécifiques en matière de convergence réglementaire.

...et un agenda ambitieux pour les mois à venir

L'UE et le Maroc ont négocié un nouveau Plan d'Action UE-Maroc pour la mise en œuvre du Statut Avancé. Ce document clé, conjointement élaboré, offre un cadre qui structure les relations UE-Maroc et guide le dialogue entre les deux parties. Il couvre l'ensemble des domaines dans lesquels l'UE et le Maroc travaillent ensemble en fixant des objectifs concrets, qu'il s'agisse de réformes souhaitées par le Maroc ou d'activités à réaliser ensemble. Ce nouveau Plan d'Action est pleinement cohérent avec la nouvelle Constitution. Il comporte aussi des objectifs spécifiques en matière de convergence pour chaque chapitre. Ce Plan d'Action est en cours d'adoption formelle, mais sa mise en œuvre peut d'ores et déjà commencer.

L'UE et le Maroc ont aussi décidé de travailler ensemble à la préparation d'un accord cadre sur la participation du Maroc aux missions civiles et militaires de gestion de crise de l'UE, ainsi qu'à un accord cadre sur la sécurité des informations.

L'UE continuera (i) à assurer une cohérence entre la coopération financière et ses activités politiques et commerciales dans tous les domaines, (ii) à mettre systématiquement les principes de rapprochement et la convergence au cœur de chaque dossier.



Réussir le Statut Avancé

Un projet de 2 milliards de Dirhams pour la convergence réglementaire Maroc-UE

Le projet «Réussir le Statut Avancé», doté de 180 millions d'euros (jamais une somme aussi importante n'a été allouée à un projet), va se dérouler en deux phases. Ce projet est piloté par un comité tripartite composé du Ministère de l'Economie et des finances, du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération et du Secrétariat Général du Gouvernement, appuyé par une assistance technique internationale.

Axes prévus

1. Renforcement des institutions clés du processus législatif ;
2. Convergence réglementaire en matière de normes, réglementations techniques et de l'évaluation de la conformité des produits industriels ;
3. Convergence réglementaire vers les exigences européennes de sécurité et sûreté du transport maritime ;
5. Convergence réglementaire vers les dispositions de l'Acquis en matière de normes sanitaires et phytosanitaires ;
6. Appui au développement durable et à la bonne gouvernance des activités de pêche maritime ;
4. Convergence réglementaire vers les exigences européennes en matière de politiques de l'emploi et de protection sociale ;
7. Convergence réglementaire vers l'application de la directive-cadre européenne sur l'eau ;
8. Convergence réglementaire vers le processus de Bologne (enseignement supérieur) ;
9. Promotion de la protection des consommateurs ;
10. Accompagnement à l'intégration dans la législation nationale des dispositions des conventions du Conseil de l'Europe.

État des lieux

Le défi de ce projet réside dans la mise en place de toute la composante d'appui au processus de rapprochement réglementaire entre l'Union européenne et le Maroc. Cette composante inclut la mise en place d'un dispositif de veille sur les changements apportés à la législation de l'UE, la formation des juristes du Secrétariat Général du Gouvernement et des Ministères marocains en légistique, et le renforcement de capacités des parlementaires en matière d'examen de textes visant au rapprochement réglementaire, ainsi que la réalisation d'un certain nombre d'études d'écart et d'impact...

L'objectif ultime est donc, outre des avancées ad hoc dans des domaines précis, d'aboutir en parallèle à la définition d'un plan national de convergence réglementaire, prévu par le Statut Avancé.

Bénéfices attendus

- La convergence réglementaire permettra d'améliorer la compétitivité des entreprises, en garantissant une qualité et sécurité des produits, d'où une protection accrue des consommateurs marocains qui bénéficieront ainsi directement de ce rapprochement aux normes européennes.
- La sûreté dans les transports sera également un des bénéfices recherchés, sachant combien sont importants les progrès à faire dans ce domaine
- La mise en place de réglementations, de lois nouvelles et d'organismes de contrôle, permettra d'attirer des investisseurs étrangers, ce qui ouvrira localement de nouvelles opportunités d'emploi.
- L'exportation vers l'Union européenne, marché potentiel de 500 millions de consommateurs, sera facilitée et l'intégration au marché intérieur européen dynamisé, car les produits fabriqués ou produits localement au Maroc pourront quitter le territoire avec des labels de qualité et de normes dont l'absence les empêchaient jusque-là de pouvoir s'exporter.
- Dans le cadre de l'Enseignement supérieur, un volet subvention pour les étudiants sera développé afin de leur permettre une mobilité plus grande dans la poursuite de leurs études en Europe.
- Les droits fondamentaux seront également renforcés dans le cadre du statut de Partenaire pour la Démocratie que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a octroyé au Maroc.



Nouveaux acteurs dans le partenariat Maroc-UE

L'octroi du Statut Avancé au Maroc par l'Union européenne a favorisé l'implication de nouveaux acteurs, en dehors des structures gouvernementales, dans le suivi du partenariat UE-Maroc.



Coopération entre le Conseil économique et social (CES) et le Comité économique et social européen (CESE)

Le **Conseil économique et social du Maroc (CES)** assure des missions consultatives auprès du gouvernement, de la chambre des représentants et de la chambre des conseillers du Maroc.

Ainsi, le CES est chargé de fournir des avis sur les orientations générales de l'économie et de la formation au Maroc,

d'établir des recherches et des études et de formuler des propositions pertinentes dans les divers domaines économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Grâce à la diversité de ses membres constituants (organisations syndicales et professionnelles et société civile), le CES peut offrir un appui utile et un regard constructif sur les différentes dimensions du partenariat UE-Maroc.

Dans cet objectif, le CES a établi une coopération étroite avec son homologue européen, le Comité économique et social européen (CESE). Le partenariat entre les deux institutions, qui fut formalisé par la signature d'un Protocole à Rabat en juillet 2012, vise à promouvoir la coopération bilatérale à travers l'échange d'expertise, la participation à des séminaires conjoints et l'organisation de visites. Ainsi, le CES profite de l'expérience et du savoir-faire du CESE, afin d'atteindre ses objectifs économiques, sociaux et politiques.

Les deux institutions ont décidé d'initier un travail conjoint sur des thématiques particulières d'intérêt commun. La sécurité alimentaire est apparue comme un premier domaine dans lequel élaborer des recommandations, lors d'une conférence organisée en novembre 2012, au sujet de la sécurité alimentaire. D'autres thèmes seront identifiés dans le futur proche.

La commission parlementaire mixte (CPM)

La **Commission parlementaire mixte (CPM)** Maroc-UE découle de la nécessité reconnue par les deux parties de créer un dialogue afin d'accompagner la mise en place du Statut Avancé sur le plan législatif.

Créée en mai 2010, la CPM offre un espace d'échange d'idées et de débat entre parlementaires.

Lors de la dernière réunion de la CPM, qui s'est tenue à Bruxelles le 20 février, les deux parties ont adopté un programme de travail pour l'année 2013 dont les priorités sont les suivantes :

- intégration régionale et réformes politiques,
- régionalisation,
- pêche et affaires maritimes,
- mobilité et intégration.

Les travaux de ces groupes seront discutés dans les enceintes institutionnelles du dialogue UE-Maroc. La CPM pourra ainsi constituer un véritable organe de contrôle démocratique des progrès dans la mise en œuvre du Statut Avancé.

Interview de

M. José Manuel Barroso,

Président de la Commission européenne

parue dans le Soir échos du 01/03/2013
(Reproduction partielle avec l'autorisation du journal)

Si l'on considère que le Printemps arabe a influencé un changement dans la politique européenne vis-à-vis du Maghreb, comment peut-on mesurer cette influence ?

Le Printemps arabe a eu une influence sur la façon dont tout le monde, pas seulement l'Europe, regarde le Maghreb et le monde arabe. Ce qui s'est exprimé à travers ces événements, c'est une double espérance : celle d'un processus approfondi de démocratisation et celle d'un avenir économiquement meilleur.

La réponse de l'Union Européenne ne s'est pas faite attendre. Nous avons clairement démontré notre volonté d'aller plus loin avec les pays de la région dans la mise en place de réformes politiques et économiques ambitieuses. C'est pourquoi nous avons aussitôt proposé un Partenariat pour la Démocratie et la Prospérité partagée.

Ce partenariat propose à la fois d'aider à la transformation démocratique, de promouvoir des relations renforcées avec la société civile et d'apporter notre soutien à un développement économique durable et équitable. Concrètement, cela veut dire que nous avons revu nos programmes d'assistance financière à la région pour les adapter à cette nouvelle donne et à ces priorités.

C'est ainsi que, pour la période 2011-2012, nous avons augmenté notre assistance financière à hauteur de 2,8 milliards d'euros en mobilisant les institutions financières internationales dont la BEI et la BERD. Nous avons proposé à nos partenaires du Sud une intégration économique renforcée à travers la négociation des Accords de Libre-Échange complets et approfondis (ALECA). Nous avons également approfondi notre coopération dans des secteurs clés tels que l'énergie, l'environnement, l'innovation et les transports.



Nous avons aussi étendu les possibilités de bourses pour les étudiants qui souhaitent terminer leurs études supérieures en Europe. Et si quelques progrès ont déjà été réalisés, beaucoup reste encore à faire.

Il est clair aussi qu'une approche purement bilatérale n'est pas en soi suffisante. Elle doit être complétée par des réponses régionales. Nous savons bien, par exemple, que le Maghreb aurait beaucoup à gagner d'un processus d'intégration économique. Les coûts du Non-Maghreb ont été estimés être de l'ordre de 1 à 2 % du PIB par pays. Et les avantages potentiels de l'intégration régionale iraient au-delà même des aspects économiques ; ils auraient sans aucun doute, comme en Europe, des effets sur des questions relatives à la sécurité, au développement humain dans la région ou encore aux défis communs comme l'environnement ou le réchauffement climatique.

“ Nous avons clairement démontré notre volonté d'aller plus loin avec les pays de la région dans la mise en place de réformes politiques et économiques ambitieuses ”



La place du Maroc dans notre nouvelle Politique de voisinage reste très singulière. Elle offre des opportunités importantes et diverses et je pense qu'aucun pays de la région n'a su à ce stade les saisir autant que le Maroc.

Vous avez plaidé pour un «budget de croissance» en soulignant le risque que les pays européens privilégient leur intérêt national. Ne pensez-vous pas que cette logique pourrait également s'appliquer aux relations avec les pays du Maghreb ?

J'ai plaidé pour un budget européen de croissance parce que la priorité pour l'Union européenne c'est de renouer avec la croissance et la création d'emplois. Et au niveau européen, en termes d'investissements, notre principal instrument pour renouer avec la croissance et la création d'emplois c'est précisément le budget européen. Le budget européen nous permet d'avoir de véritables politiques communes et, grâce aux synergies ainsi réalisées, nous faisons des économies tout en sauvegardant l'intégrité de notre marché unique et en servant l'intérêt général européen.

Dans ce contexte général de réduction du budget européen, je me réjouis que la rubrique des instruments de l'action extérieure enregistre une augmentation de 3,3% en termes réels pour atteindre

un budget total de € 58,7 milliards pour 2014-2020. Notre principal instrument pour l'aide au développement, le Fonds Européen au Développement connaîtra aussi une augmentation de 0,6% pour atteindre 26,9 milliards d'euros. Ceci démontre bien que l'Union européenne reste ouverte vis-à-vis du reste du monde, y compris du Maghreb. Je considère que nous, Européens, nous devons nous donner les moyens d'être à la hauteur des responsabilités particulières que nous avons à l'égard de l'Afrique et de beaucoup d'autres pays du monde. L'Europe ne peut pas manquer à ses engagements de réaliser les objectifs de développement du Millénaire. Et c'est bien à cette Europe là que je crois, une Europe ouverte et solidaire, une Europe qui ne tourne pas le dos au reste du monde !

La politique de voisinage européenne connaît actuellement une nouvelle dynamique, quelle est la place du Maroc dans cette configuration ?

La place du Maroc dans notre nouvelle Politique de voisinage reste très singulière. Elle offre des opportunités importantes et diverses et je pense qu'aucun pays de la région n'a su à ce stade les saisir autant que le Maroc. Le lancement des négociations sur un Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi ou un Partenariat pour la Mobilité en sont des preuves concrètes. Tout d'abord, le Statut Avancé contenait déjà des pistes de coopération renforcée qui ont inspiré notre Politique de voisinage, cela a permis au Maroc d'avoir une longueur d'avance sur certains partenaires. Ensuite, je note que la vision d'un ancrage à l'Europe est une donnée structurelle dans la stratégie du Royaume qui n'a pas été affectée par l'alternance politique au Maroc.

« ... notre principal instrument pour renouer avec la croissance et la création d'emplois c'est précisément le budget européen. Le budget européen nous permet d'avoir de véritables politiques communes »

“ Nous appuyons depuis longtemps le Maroc dans ses efforts de rapprochement législatif vers nos standards ”

Quels sont les contours de l'Accord de libre-échange complet en négociation avec le Maroc? Qu'apporterait-il de nouveau par rapport au Statut Avancé actuel?

Le Statut Avancé est une feuille de route définissant des pistes de coopération renforcée à tous les niveaux, politique, économique et sectoriel. L'Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (ALECA) est l'instrument qui permettra de concrétiser le principe de l'intégration économique au marché européen.

L'objectif de l'ALECA est d'aller au-delà de la simple libre circulation des biens et des services. Nous connaissons aujourd'hui une circulation sans droits de douanes des produits industriels et une libéralisation des échanges des produits agricoles après l'accord entré en vigueur l'année dernière. Cet accord ira au-delà en libéralisant le commerce des services, en assurant la protection de l'investissement et en harmonisant les réglementations dans plusieurs domaines de l'environnement commercial et économique. L'ALECA permettra un meilleur accès au marché de part et d'autre et un environnement des affaires plus prévisible et plus stable.

Dans le même objectif, nous appuyons depuis longtemps le Maroc dans ses efforts de rapprochement législatif vers nos standards, en aidant par exemple des industriels à produire des biens conformes aux normes européennes et accroître leur potentiel d'exportation. Ce vaste chantier qui s'ouvre est donc une étape majeure dans la création d'un espace économique commun qui apportera plus de croissance et d'emploi à l'Union européenne et au Maroc.

La question des migrations et de la sécurité sont centrales dans la relation entre l'Europe et le reste du monde. Or, les engagements financiers ne sont pas toujours respectés à la lettre. Pensez-vous qu'une autre politique de la gestion des flux migratoires serait possible ou souhaitable ?



“ L'objectif étant de promouvoir la mobilité et les échanges entre nos peuples... ”

Je pense que nous devons réussir à développer avec nos partenaires internationaux une relation solidaire et responsable, y compris sur la question des migrations.

C'est cette approche qui est précisément au cœur de notre proposition d'un «Partenariat pour la migration, la mobilité et la sécurité». L'objectif étant de promouvoir la mobilité et les échanges entre nos peuples et aussi de mieux maîtriser ces flux migratoires dans notre intérêt commun.

Cela nous permettra de faciliter l'accès des travailleurs de pays tiers au marché de l'emploi européen ainsi que la mobilité des citoyens de ces pays dans l'espace Schengen.

De leur côté, nos partenaires devront assurer le contrôle de leurs frontières, prévenir l'immigration illégale et coopérer dans la réadmission des migrants en situation irrégulière.